

# AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

LANCEMENT DU « PROJET POUR L'ENFANT » : UN DOCUMENT PIVOT QUI AFFIRME LA PLACE CENTRALE DE L'ENFANT DANS LE DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE



Chaque mineur bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance doit avoir un projet pour l'enfant. Il s'agit d'un outil structuré et pivot avec une approche pluridisciplinaire, plaçant l'enfant au cœur du dispositif de protection de l'enfance. La participation des parents ou de l'autorité parentale est également mise en avant.

Ce mardi 18 juin à l'espace Melpha à La Meauffe, le Département a lancé le PPE dans la Manche en rassemblant environ 200 professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance : les équipes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la Protection maternelle et infantile (PMI) et du service social, et des acteurs externes comme les gestionnaires d'établissements médico-sociaux, les Tribunaux judiciaires, l'éducation nationale... Il s'agissait d'expliquer la démarche à l'ensemble des acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance en interne comme à l'externe. Celle-ci sera suivie par la mise en œuvre d'une formation-action.

*« Prévenir, Protéger et Accompagner. La protection de l'enfance est la priorité de mon mandat. Nous intensifions nos actions pour répondre au mieux aux besoins des enfants manchois en difficulté et de leurs parents. Notre engagement se décline en actions concrètes : renfort des moyens humains pour agir le plus précocement possible, développement des actions de prévention pour mieux lutter contre les violences intrafamiliales et préparer au mieux l'avenir des jeunes accompagnés »,* a déclaré en ouverture Jean Morin, président du Département de la Manche.

*« Nous avons du retard mais nous sommes désormais prêts ! Le projet pour l'enfant est un outil important, pour nos services mais aussi et surtout pour l'enfant tout au long de son parcours. L'enfant est partie prenante en fonction de son âge, et sera encouragé à exprimer ses besoins. Nous sommes des maillons solides et essentiels pour ces enfants protégés, avec pour objectif de construire leur avenir. Leur parcours doit s'établir avec tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant : il s'agit d'une co-construction pour permettre à l'enfant d'avancer sereinement. Ce projet pour l'enfant y contribuera »,* s'est exprimée Nicole Godard, vice-présidente en charge de l'action sociale.

## UN DOCUMENT UNIQUE OBLIGATOIRE

La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a rendu obligatoire l'élaboration d'un projet pour l'enfant (PPE) pour chaque mineur bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance (hors aides financières) ou d'une mesure de protection judiciaire.

Le projet pour l'enfant vise à garantir le développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social. Ce document unique accompagne le mineur tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance.

Le projet doit être construit « en concertation avec les titulaires de l'autorité parentale ou toute personne, physique ou morale, impliquée auprès du mineur » et être en adéquation avec ses besoins.

Le PPE est élaboré dans une approche pluridisciplinaire pour aborder tous les aspects de la vie de l'enfant. Il comprend une évaluation médicale et psychologique pour identifier les besoins de soins.

## L'ENFANT AU CŒUR DE SON PROJET

Le projet doit se référer aux besoins fondamentaux de l'enfant :

- Le respect, la défense et la promotion des droits de l'enfant ;
- L'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale ;
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux, spécifiques et particuliers ;
- Son droit à entretenir régulièrement ou non des relations personnelles et des contacts directs avec ses parents, le droit à l'éducation, à la santé, aux loisirs et à la culture ;
- Une information à son intention et sa consultation ;
- Une aide et un accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

## L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DANS LA MANCHE EN QUELQUES CHIFFRES

En 2022, l'ASE comptait **3 278 enfants** pris en charge, **soit 420 de plus qu'en 2020**.

L'accueil familial est le premier service de placement dans la Manche : **plus de la moitié** des mineurs et majeurs pris en charge par le Département sont placés chez des assistants familiaux.

**413** assistants familiaux accueillent **933** enfants sur **743** places normalement disponibles.

En 2023, **24** assistants familiaux ont été recrutés offrant ainsi **26** nouvelles places d'accueil mais **22** places ont été perdues suite notamment à des départs à la retraite.

**2230** enfants et jeunes majeurs sont confiés à la suite d'une contractualisation administrative ou d'une décision judiciaire (donnée au 31-12-2023)

**1194** enfants bénéficient d'une mesure éducative à domicile en milieu ouvert (donnée au 31-12-2023)

Budget 2024 :

action sociale : 378 millions d'€ (57,28% du budget global)

dont **87 millions d'€** consacrés à l'aide sociale à l'enfance (13,21% du budget global)

## AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE DE LANCEMENT

- Introduction par la Belle Boîte, agence de création de solution RH par le théâtre, autour de saynètes.

- Intervention de Dr Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, rapporteur de la démarche de consensus sur "les Besoins Fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Co-fondateur et Directrice scientifique de l'école de Protection de l'Enfance (Paris), Ancienne DG GIP-Enfance en Danger (2009-2015) et directrice de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

- Intervention de M. PATRIARCA, formateur en protection de l'enfance, ancien directeur enfance, famille et santé, ancien membre de l'association nationale des directeurs enfance famille et président du comité de pilotage du Club ase d'IDEALCO, sur le projet pour l'enfant.

- table ronde pour un retour d'expérience du Département du Nord ayant mis en place le PPE.